

/K.C./M.J./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

L
26/8/85
Kigali, le 20 SEP

N° 3515 /15.07

Réf. : Lettre n° 78/15.04
du 25/07/1985

Monsieur BAZATSINDA Emmanuel
Encadreur Sous-Préfectoral de
la Jeunesse et des Coopératives
KANAZI

Objet: Rapport trimestriel
(2e trimestre).

Monsieur l'Encadreur,

Faisant suite à votre lettre dont la référence et l'objet sont repris en marge, j'ai l'honneur de vous transmettre les observations suivantes :

Il ressort de votre rapport trimestriel que l'encadrement dans la Sous-Préfecture où vous êtes affecté est insuffisant : les jeunes se découragent, les groupements socio-économiques se dissolvent et vous ne faites aucun effort pour redresser la situation. Je me vois obligé de vous rappeler que votre devoir principal est de descendre sur le terrain. Cela vous permettra non seulement de vérifier l'authenticité des rapports des encadreurs communaux mais aussi de leur servir d'exemple.

Si vous constatez que l'encadrement se trouve en difficultés, il faut contacter vos collaborateurs, les autorités communales, les parents et les jeunes eux-mêmes pour trouver une solution appropriée. Autrement, il est logique que les encadreurs communaux se désintéressent de leur travail et que les jeunes abandonnent leurs groupements si vous ne faites rien pour les stimuler.

J'espère que ces quelques remarques vous aideront à adapter votre comportement aux exigences de votre mission d'encadreur responsable.

C.F.I. à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sous-Préfecture
KANAZI
- Monsieur l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.



Encadrement sous-préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives

Sous-Préfecture de KANAZI

Rapport du 2^o trimestre

Groupements Socio-Economiques

La sous-préfecture de KANAZI compte 21 G.S.E. dont les activités sont l'agriculture : le riz, le sorgho, le manioc, la culture de café, la bananeraie et le boisement.

Commune KANZENZE.

4 G.S.E. agricoles qui ne marchent pas bien. Les Jeunes se permettent d'utiliser les fonds communs à de fins personnelles.

1 G.S.E. a réussi le concours organisé dans le cadre de l'AIJ et a gagné 6.000 FR

1 G.S.E. a été dissout.

Commune GASHORA

5 G.S.E. agricoles : manioc, sorgho, haricot

Leur patrimoine stagne. Les G.S.E. se dissolvent seul 1 G.S.E. qui a gagné 6000 FRW lors des concours de l'AIJ est encouragé.

Commune NGENDA

12 G.S.E. agricoles : riz, cultures maraichères et vivrières

Le G.S.E. ASSOJEU est encouragé par les 6.000 FR qu'il a gagné lors du concours qui a eu lieu à l'occasion de l'AIJ.

N.B. : L'auteur de ce rapport ne dispose pas de tableaux de G.S.E., il les enverra dans le prochain rapport. Toutefois, il nous fait remarquer qu'aucun progrès n'est enregistré.

Réunion des Jeunes à l'échelon de la Commune et du secteur

Ces réunions ont pour but de sensibiliser les Jeunes pour le travail en groupe dans des précoopératives. L'encadreur communal doit faire face à 2 situations :

- Les conseillers comprennent le problème et collaborent, les résultats sont satisfaisants.
- Les conseillers ne collaborent pas : l'encadreur se trouve handicapé, dans l'impossibilité d'organiser des rencontres.

Les responsables de jeunes n'en peuvent rien sans l'appui des conseillers et les Jeunes ne se groupent pas.

Les travaux communautaires de développement

Auparavant, les Jeunes croyaient que ces travaux étaient uniquement réservés aux adultes. Maintenant, ils sont sensibilisés et commencent à aménager des terrains de jeu et tracer de petites routes reliant les secteurs.

Difficultés : ils s'absentent car ils ne sont pas contrôlés.

OBSERVATIONS

Ce rapport montre bien que l'encadreur sous-préfectoral ne sait pas ce qu'il doit faire. Il se contente de rassembler les rapports d'activités que lui transmettent les encadreurs communaux et les envoie au ministère de la Jeunesse purement et simplement. S'il ya des lacunes, il en rejette la responsabilité à ses subalternes.

Dans sa N.B., au bas de la page 2, il dit "il n'y a nulle part une augmentation spectaculaire du nombre d'associations"

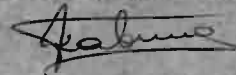
au début de la page 3, il dit : On peut douter de la fiabilité des données présentées chaque mois par les encadreurs communaux de la Jeunesse. On peut se demander : "est-ce qu'ils se rendent sur le terrain est-ce qu'ils transcrivent tout simplement des données d'anciens rapports". L'encadreur sous-préfectoral devrait adresser cette remarque aux encadreurs ^{communaux. Au moins que l'encadreur} sous préfectoral ne rend jamais sur le terrain, il en fait une affaire des encadreur communaux.

Nous devrions lui faire une remarque par écrit si on veut qu'il change sa façon de travail sinon l'encadrement sous préfectoral est condamné à stagner.

OK / Pour ce faire, je proposerais que la lettre relative aux observations sur les rapports annuel, en cours de préparation, à adresser aux encadreurs régionaux, soit adressée aussi aux encadreurs sous préfectoraux.

KABURA Caritas

Le 21/08/1985.



RÉPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE KIGALI
S/PREFECTURE KANAZI
SERVICE DE LA JEUNESSE
ET DES COOPERATIVES.-

Kanazi, le 25/7/1985

N° 78 /15.04/09

A traiter par DG (Tous) → DEF (DIVENE) pour exploiter ce rapport → Kabura
13/8/85

5/8/85
5783/15.04

12/7/85

Par GSE
12/8/85

Monsieur le S/Prefet de S/Préfecture
F. A N A Z I

Monsieur le S/Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, le rapport du 2e trimestre relatif au service de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en S/Préfecture KANAZI.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Monsieur le S/Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Encadreur S/Préfectoral de la
Jeunesse et des Coopératives

BAZATSINDA Emmanuel.-

Copie pour information:

✓ - Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

- Monsieur l'Encadreur de Préfecture

K I G A L I

Ce rapport du 2e trimestre relate les activités socio-économiques des jeunes, les activités physiques et sportives ainsi que le mouvement coopératif en S/Préfecture.

Partie Jeunesse - Sport et loisir

- Introduction
- Les groupements socio-économiques de jeunes dans chaque commune
- Réunion des jeunes à l'échelon Commune et secteur
- Travaux Communautaires de développement
- Infrastructures sportives au niveau Communal
- Sport et loisir
- Balley Communal
- Difficultés rencontrées
- Le programme d'avenir

X X X
 X X
 X

Introduction

En vue de faciliter la préparation de l'année internationale de la jeunesse 1985 le Ministère a organisé des concours pour soutenir les jeunes ruraux. Ces concours portaient sur les thèmes suivants:

Les groupements socio-économiques, l'animation, le folklore, le cyclisme, l'athlétisme intercommunal, foot-ball.

Les autorités sous-préfectorales et communales continuent à guider la jeunesse dans les précoopératives de production conformément au souhait exprimé par le Ministère. Ensuite, les activités physiques et sportives ont été bien encouragées tant au niveau communal que préfectoral. Les jeunes de la s:préfecture KANAZI prennent de plus en plus conscience de l'importance des groupement socio-économiques et la pratique des activités sportives pourvu qu'ils obtiennent l'appui moral des autorités locales.

Dans les groupements socio-économiques, la présence d'adultes est une garantie de la stabilité parce que les groupements comptant beaucoup d'adultes ont été jugés socialement et économiquement rentables.

X X X
 X X
 X

Les groupements socio-économiques des jeunes

La S/Préfecture KANAZI enregistre 21 groupements. Les activités remarquables qui se font sont l'agriculture de riz (riziculture) le sorgho, le manioc, la culture de café, la bananeraie, et de reboisement.

La Commune KANZENZE possède 4 groupements de jeunes à caractère agricole, ces groupements ne se portent bien et n'ont pas de liquidités valables (C.A.D. allant moins de 10.000 F parce que les jeunes se permettent d'utiliser les fonds à des fins personnelles.

Dans son rapport du 1^{er} trimestre l'encadreur communal manque cinq groupements de jeunes, l'autre est diddous.

La seule association ABAHUZANGUFU qu'a réussi le concours pour l'année internationale de la jeunesse et a reçu 6.000 F pour l'encourager.

- La Commune GASHORA a 5 groupements de jeunes à caractère agricole (le manioc, sorgho, haricot etc....).

Leur patrimoine reste toujours sur place au lieu de s'augmenter. On remarque une dissolution des groupements parce que dans son rapport passé, l'encadreur marque 6 groupements. Seul le groupement ASSOJOC de Rilima qu'a eu beaucoup de points dans le concours de l'A.I.J. avec 6.000 F d'encouragement.

- La Commune NGENDA possède 12 groupements, leurs activités sont centrées sur la culture de riz dans les marais et d'autres cultures vivrières. Parmi ces groupements, celui d'ASSOJEU a participé activement au concours de l'A.I.J. et a reçu 6.000 F à titre d'encouragement, un tel geste de cette action est fort souhaitable dans les autres groupements.

N.B.: Je n'ai pas pu trouver les tableaux de groupements par commune, ils vous parviendront dans les rapports prochains.

On constate qu'en moyenne, le nombre de groupements reste sur place par rapport à la situation reprise dans les rapports du 1^{er} trimestre, ainsi on peut noter qu'il n'y a nulle part une augmentation spectaculaire du nombre des associations.

On voit aussi que le nombre de groupements spécialisés en agriculture par rapport au total des associations est partout moins fort en 1985 qu'en 1984.

Ensuite, on peut douter de la fiabilité des données présentées chaque mois par les encadreurs communaux de la jeunesse. On peut se demander: Est-ce qu'ils se rendent vraiment sur le terrain de chaque groupement, même dans des régions éloignées des bureaux communaux, ou est-ce qu'ils transcrivent tout simplement des données d'anciens rapports ?

L'absence de moyen de déplacement fait fort douter de cela. Il devrait être possible que chaque association sans exception aucune, soit visitée au moins 1 fois le mois par l'encadreur communal. Ceci rendrait possible un très bon recensement trimestriel de groupements. Il est bien entendu que les encadreurs communaux devraient être tenus d'omettre les groupements dissous et d'inclure les nouveaux groupements éventuels.

Pour que les jeunes comprennent l'importance d'une association, j'ai expliqué les conditions que doit remplir un groupement de jeunes pour qu'on le connaisse comme tel: On peut penser au nombre minimum et maximum de membres, le pourcentage admissible d'adultes dans une telle association une certaine durée de travail par semaine pour chaque membre entre autres?

Réunion des jeunes à l'échelon commune et secteur

Comme d'habitude les réunions se font partout dans tous les secteurs.

Les encadreurs communaux aidés par les responsables des jeunes élus; ont organisé plusieurs réunions dans les secteurs de leurs circonscriptions respectives en vue de les grouper dans les précooperatives. Dans certains secteurs où l'on rencontre les conseillers dynamiques qui comprennent les problèmes et le rôle de la jeunesse dans le pays, ces réunions se tiennent régulièrement et aboutissent à des résultats tangibles.

Là où les conseillers ne répondent pas aux invitations pour des réunions de ce genre et ne se donnent pas la peine d'organiser eux-même des rencontres de mobilisation des jeunes dans les secteurs on constate que les jeunes ont diminué d'ardeur.

Quand l'Encadreur communal désire présider une réunion des jeunes dans un centre des jeunes mis quelque part, il écrit aux conseillers d'en aviser les concernés et ils ne les informent pas. Le jour de la réunion, il se présente à l'endroit convenu et n'y trouve ni conseiller ni jeune.

N.B.: La collaboration est d'une importance, sans elle on ne peut aboutir à aucun résultat.

Dans certains secteurs de trois communes à savoir (KANZENZE - GASHORA - NGENDA) les responsables de jeunes élus dans les secteurs essaient de les réunir, mais il manque chaque fois le soutien de quelques conseillers.

Les travaux communautaires de développement

Tout jeune comme tout rwandais consacre une journée par semaine pour les travaux communautaires, les jeunes les font dans leurs secteurs. Ici dans les régions, c'est à peine que les jeunes commencent à faire ces travaux, car auparavant, on savait que c'était pour les adultes. Après maintes explications sur l'Umuganda les jeunes de 3 communes l'ont compris.

Ces travaux sont dirigés par les responsables des jeunes, ils consistent à aménager et tracer les terrains de jeux, tracer de petites routes reliant les secteurs.

Difficultés: Certains jeunes ne participent pas à ces travaux collectifs, ils s'absentent comme ils veulent, car il n'y a aucune sanction prévue pour ça. Les responsables des jeunes ne peuvent rien faire, il faut que les conseillers interviennent pour les encourager moralement.

Infrastructures sportives au niveau communal

En ce qui concerne l'infrastructure sportive on remarque dans chaque commune une mise en oeuvre du sport surtout le F.B., ne sont pas bien connus le volleyball et basket-ball.

a) La Commune Kanzenze enregistre 12 terrains de F.B. et 4 terrains de V.B, ces terrains appartiennent aux écoles (CERAI).

Pour le Foot-ball, mensuellement des rencontres sont organisées avec les Communes environnantes dans le cadre du tournoi intercommunal de foot-ball avec Camp Militaire et autres équipes des cellules spécialisées.

La Commune possède aussi 1 terrain de hand-ball.

b) La Commune Gashora dispose de 8 terrains de F.B. et 6 terrains de volley-ball répartis comme suit: à Gashora, C.I. Gako, C.F.J Mayange, collège de Rilima Paroisse Rilima etc...

La Commune a organisé un tournoi de F.B. entre les secteurs.

c) La Commune Ngenda englobe 12 secteurs dont 10 pratiquent le sport (Foot-ball) et volley-ball aux environs de la Commune se joue sensiblement très bien.

Elle possède également 1 terrain de basket-ball dans le secteur Ruhuha

C'est au cours de ce 2^e trimestre que le championnat intercommunal de F.B.

a commencé, la S/Préfecture KANAZI était représentée par la commune KANZENZE qui a battu celle de Gashora par 3 buts à 2 et Ngenda 3 - 0.

Cette Commune continue à livrer des matchs avec d'autres équipes qui ont été les premières dans leurs zones.

KANZENZE - KANOMBE : 2 - 3

KANZENZE - MUGAMBAZI : 2 - 1

KANZENZE - SHYORONGI : 0 - 0 (score vierge)

GIKORO - KANZENZE : 3 - 2

Pour le moment le championnat intercommunal se poursuit

Sport et Loisir

Le Foot-ball est le sport d'équipe qui intéresse tout le monde. Il est pratiqué dans tous les milieux, chaque commune a un terrain réglementaire de F.B. et la majorité des secteurs en dispose aussi. C'est au cours de ce trimestre que le tournoi a été organisé en vue de sélectionner une meilleure équipe qui représentera la Commune lors du tournoi intercommunal, ces tournois continuent toujours dans tous les secteurs.

Le volley-ball et le basket-ball: ces deux sports d'équipes qu'on rencontre dans les établissements des écoles secondaires et camps militaires commencent à naître dans tous les coins. Toutes les communes disposent des terrains de volley-ball. Les terrains de foot-ball et volley-ball sont installés à proximité de la Commune pour permettre un entraînement régulier aux fonctionnaires de la Commune et autres amateurs.

Nous avons une équipe de volley-ball en formation qui regroupe les fonctionnaires de la S/Préfecture ainsi que les jeunes ruraux de la région.

Le filet est trop usé et nous avons les difficultés de trouver un autre.

On souhaite aussi avoir une équipe de basket-ball mais faute de moyen, on ne peut rien faire, le matériel approprié coûte très cher.

Athlétisme: Sport individuel très répandu dans la S/Préfecture et pratiqué par les 2 sexes (garçon, et fille, marié ou célibataire).

Les entraînements athlétiques se font assez régulièrement dans toutes les Communes dans le but de sélectionner les meilleurs éléments capables de représenter la S/Préfecture dans les ^{meetings} meetings sportifs s/régionaux et régionaux.

En général chaque commune ne dispose pas de matériel suffisant pour le sport, cela entraîne aussi une lassitude en matière d'animation sportive dans le cadre du sport d'équipe, pour l'athlétisme aucune commune ne dispose d'un moindre matériel technique de base ceci handicape fortement des rencontres athlétiques dans les secteurs, pourtant l'athlétisme connaît beaucoup de succès par rapport aux autres sous-préfectures.

Le Ballet Communal: Seule la Commune Gashora qui a un ballet, les deux autres n'en ont pas, elles vont le créer très prochainement. Ce sont seulement des groupes folkloriques qu'on rencontre, ils sont composés par les chansons des jeunes garçons et filles, les danseurs (Intore) amakondera etc...

Ces groupes s'entraînent très rarement car ils sont dispersés dans les secteurs. Ils essaient de s'entraîner régulièrement lorsqu'il y a des manifestations publiques quelque part qui doivent être préparées par la Commune. Dans le concours d'animation du 31/5/85, seule la Commune Gashora qui a été la première en s/Préfecture KANAZI, la cinquième en préfecture de Kigali avec 70,5 %.

La Commune Ngenda a été représentée par les élèves de l'école primaire, mais ceci a intéressé les spectateurs, à part que ce groupe n'a pas d'équipement, difficulté incontestable dans les deux communes (KANZENZE et NGENDA) et a été la onzième avec 66,5 %.

Seul le groupe du secteur Kanazi qui représente la Commune Kanzenze et a eu une place déplorable, la 14^e avec 63,58 % .

N.B.: Il reste à rectifier toutes les erreurs constatées pour qu'on aille vers l'avant dans le concours prochain.

Les soirées dansantes: En principe il n'y en a pas, hormis les concerts des orchestres les mieux indiqués à savoir Theynew-star, Nyampinga, Impala, Abamararungu et se font trimestriellement en Commune Kanzenze et Gashora.

Les conférences ne sont pas connues et les théâtres non plus.

Difficultés rencontrées

- Le manque de collaboration de la part de certains conseillers ne nous permet pas d'encadrer la jeunesse nous confiée.
 - Pas de visite faite dans les réalisations des jeunes et la supervision des encadreurs sans moyen de déplacement.
 - Dans le cadre sportif, les jeunes de la S/Préfecture s'intéressent aux disciplines sportives telles que le volley-ball, foot-ball, athlétisme qui étaient jusqu'alors l'épanage des centres urbains et des milieux dits "Intellectuels"
- Toutes ces actions énumérées et bien d'autres se heurtent à plusieurs difficultés d'ordre matériel et équipement technique de base, l'insuffisance d'infrastructure etc....

Cette action freine l'essor des activités sportive dans la s/préfecture.

Là où les cotisations sont versées, soit par les membres, soit par les autorités Communales les responsables ne peuvent pas acheter le matériel dont ils ont besoin, à cause de l'absence de magasin d'articles sportifs au Rwanda.

Ce qui constitue un grand handicap pour le développement des activités sportives et physiques.

Le programme d'avenir

- Continuer la sensibilisation des jeunes et adultes en vue de préparer efficacement l'anné internationale de la jeunesse 1985.
- Progressivement faire des visites dans les groupements socio-économique si l'occasion se présente.
- Assurer les relations des mouvements des jeunes existants tel que J.O.C., Xaveri, etc....
- Poursuivre le patrimoine des associations.

X X X
 X X
 X

Partie Coopérative

- Introduction
- Le fonctionnement Général
- La commercialisation des produits agricoles
- La formation
- Les tours d'observation
- Difficultés rencontrées
- Solutions et suggestions
- Projets d'avenir

X X X
 X X
 X

I N T R O D U C T I O N

C'est au cours de ce 2e trimestre que les réunions de sensibilisation au siège des groupements à vocation coopérative ont été organisées comme c'était prévu sur le programme d'activités de ce trimestre. Dans ces réunions d'éducation coopérative, les coopérateurs ont encore reçu les explications sur la loi du 22/11/1966 qui régit les sociétés coopératives au Rwanda et nous leur avons demandé de se conformer à leurs statuts et règlement d'ordre intérieur ainsi que le plan de travail déjà tracé. De telles réunions se poursuivront dans les autres groupements non encore visités. Malgré le soleil qui avait sévi l'année dernière, cette saison-ci la récolte de sorgho sera meilleure et le fonctionnement des groupements s'est amélioré. Durant le mois de mai, les groupements n'ont rien presque fait à part attendre la saison de la récolte du sorgho.

X X X
 X X
 X

Le Fonctionnement Général

En général le fonctionnement semble bon à part les difficultés de démission et ceux-ci veulent tant partager jusqu'aux magasins coopératifs ce qui a attiré des palabres interminables dans les groupements. Bien qu'on s'est toujours servi de la loi du 22/11/1966, on a manqué un article stipulant que les biens immeubles ne peuvent se partager qu'à la dissolution d'une coopérative et non à la démission d'un membre.

Le Commercialisation des Produits Agricoles

Au cours de ce trimestre, les groupements à vocation coopérative n'ont pas suffisamment pratiqué la commercialisation des produits agricoles suite à ce que d'abord il y avait l'instabilité des prix d'achat et l'abaissement des prix de vente ce qui a immobilisé le stock de sorgho acheté lors de la dernière campagne, ensuite la campagne "haricot" n'a pas bien marché puis qu'il n'y en avait pas en suffisance. Seuls les groupements COMISEKI (Coopérative mixte du secteur KINDAMA) en Commune Ngenda et COOPEKI de Mwendo, COOPEKA de Nkanga et COCEKA de Karutete ont pratiqué la commercialisation des produits agricoles; vient ensuite le groupement KABONYA en Commune Kanzenze a pu participer avec les coopératives de la CECOBM à la "campagne café".

La Formation

Avec le formateur des groupements Coopératifs au sein du projet B.G.M., nous avons entamé le programme de formation des gérants, Présidents, Commissaires aux comptes a eu lieu au centre de formation régionale à GASHORA pour les groupements dits cibles et d'autres ont bénéficié de cette formation dans les Postes agro-vétérinaires (P.A.V.) de trois Communes. Pour les gérants, la formation leur a permis de bien remplir les pièces comptables, élaboration des bilans et comptes d'exploitation, les Présidents et commissaires aux comptes ont en plus de cela appris les méthodes de contrôle des pièces comptables, l'étude des projets leur élaboration et objectifs opérationnels précis et quantifiés pour atteindre les buts en satisfaisant les besoins retenus.

Maintenant tous les gérants viennent d'être ^{fermés} finlés en ces thèmes précités et le programme se poursuit. Comme chaque année, c'est au cours de ce trimestre qu'a en lieu le concours des groupements à vocation coopérative dont 20 seuls jugés cibles ont participé: il s'agit de MUZISUKA, KABONYA, ZAMUKA, ABADACOGORA COTRAFIKI, G.V.C. Mayange, TWIFUZISUKA (Commune KANZENZE).

En Commune GASHORA : COCEKA, COOPEGA, COOPEKI, COOPERU, INTIGANDA

En Commune NGENDA : COCURIRU (Riziculture) COMISEKI, C.D.A.N. (Coopérative du développement agricole de Nziranziza), ABAJYAMUGAMBI, ASSOJEU, CIABU, et A.U.M (Abahuje ukumwe mu majyambere).

Les trois groupements dans chaque commune qui sortiront vainqueurs recevront respectivement le matériel équivalent à 13.000 F, 8.000 F, et 5.000 F.

Ce concours était composé de trois thèmes de base pour la cotation.

- a) Agriculture: pratique de la fumure, lutte anti-érosive, pratique des semences sélectionnées, utilisation des récoltes du champ collectif, rendement etc....
- b) Gestion Coopérative: - Tenue des documents comptables (livre de caisse, grand livre, fiche de stock.
- Existence des bilans et comptes d'exploitation (évolution des résultats financiers)
- Loi du 22/11/1966 portant statut des sociétés coopératives (statut, capital social, réserve, conseil d'administration).
- c) Philosophie de la Coopération (intérêt commun, homogénéité des coopérateurs, esprit mutuel....)
- Travail communautaire (plan d'activité, assiduité, adhésion ou départ des membres journée de travail par semaine, contribution moyenne par coopérateur; diverses relations des membres avec la coopérative.
- Partage équitable (restourne, destination des biens de la coopérative).

BREF: La situation des groupements et leur avoir en caisse vous seront transmis dans le rapport prochain.

Les tours d'observation

A part ces sessions de formation, les visites de suivi achat café dans les trois CECOEM (NYAMATA, GAKURAZO et GIHINGA) ont été menées sans trop entrer dans leur comptabilité, mais un coup d'oeil jetté dans les documents comptables du gérant de la CECOEM (GAKURAZO) a opéré un manquant de 6.355 F, il m'a signalé qu'il a payé cette somme mais pas de pièces tangibles.

Pour le contrôle effectué en date du 18/7/1985 il a eu un manquant de 7.462 F que lui-même a reconnu.

Ces visites se feront régulièrement afin de poursuivre l'utilisation judicieuse et fidèle des crédits accordés à ces trois CECOEM.

La difficulté des coopérateurs qui démissionnent et demandent partage du patrimoine on a jugé bon que la justice délibère les opposés.

Difficultés rencontrées

- A part les difficultés d'ordre financier, d'autres qui re^{l'été}ignaient ont soumise au tribunal et les groupements sont sortis vainqueurs et il reste l'exécution des jugements prononcés.
- Absence de hangar de stockage pour les groupements pratiquant la riziculture
- Manque de machine décortiqueuse
- * L'analphabétisme quelquefois mère de l'ignorance des attributions des responsables des coopératives.
- La non-délimitation des champs collectifs qu'ils occupent provisoirement.

Suggestions et solutions

- Contre la malhonnêteté envers les groupements nous avons jugé bon de les accuser au tribunal car des solutions pacifiques envisagées dorénavant créaient des mésententes interminables entre les coopérateurs et usagers.

Projets d'avenir

- Tous les groupements ne disposant pas de siège social se hâteront d'en avoir pour pouvoir contacter les membres en cas de besoins au lieu de s'abriter toujours sous les arbres.
- Les groupements devront s'habituer à utiliser les pièces comptables dans la gestion de leur patrimoine afin de faciliter le contrôle et la confiance des coopérateurs envers leurs gérants.
- Utilisation des silos coopératifs de NYAMATA, NGENDA, GASHORA sous-forme des coopératives de vente et conservation des produits agricoles, celui de Nyamata, son organisation vous a été transmise il reste à attendre le matériel manquant pour son démarrage.

X X X
 X X
 X